



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Lempdes, le 04/07/2024

Dossier suivi par : Simon PARPINELLI
Gestionnaire agréments/Service régional de l'alimentation
Tél. : 04 73 42 14 70
Courriel :
agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Réf. : LE/2024/762
Objet : Agrément phytosanitaire

COROL
49 RTE DE SAINT ETIENNE
42110 - FEURS

AGRÉMENT

**RELATIF À LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET AU CONSEIL
À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- *Vu les articles L254-1, L.254-2, R.254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-354 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à M Bruno FERREIRA, directeur régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Vu l'arrêté DRAAF n°2024/02-29 du 09 février 2024 relatif à la subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – compétence d'administration générale*

L'organisme	COROL
domicilié à	49 RTE DE SAINT ETIENNE 42110 - FEURS

est agréé sous le numéro d'immatriculation : RH00042

pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels **NON**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels **OUI**
- d'application en prestation de service : **NON**
- de conseil stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques **NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SITE	CP – VILLE	N° SIRET
COROL – VITRY EN CHAROLLAIS	ZA RN 79 71600 VITRY-EN-CHAROLLAIS	970 505 145 00056
COROL - BRIGNAIS	211 RUE GENERAL DE GAULLE 69530 BRIGNAIS	970 505 145 00015
COROL - FIRMINY	9 RUE DORIAN 42700 FIRMINY	970 505 145 00080

Pour le directeur et par délégation,
le chef du pôle qualité et protection des
végétaux

Arnaud LABELLE

